

Rennes, le lundi 2 mars 2020

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux

à

Mesdames, Messieurs les Coordonnatrices,
Coordonnateurs d'EPS
s/c de Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etablissement

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Inspection Pédagogique
Régionale
D'Education Physique
Et Sportive

Dossier suivi par
Yann COQUET
Isabelle COUEDON
Julien GAGNEBIEN
Nathalie VOLANT

Téléphone
02 23 21 74 09

Télécopie
02 23 21 74 00

Mél.
Ce.insp5@ac-rennes.fr

96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes
cedex 7

Site internet
www.ac-rennes.fr

Mesdames, Messieurs les professeur.e.s d'EPS coordonnatrices, coordonnateurs,

Comme annoncé lors des journées de l'inspection conduites récemment dans chaque département, une sous-commission académique d'harmonisation se réunira les 19 et 20 Mars au lycée F. Bienvenue à Loudéac. Elle aura pour objectif d'assurer une première régulation afin d'aider les équipes EPS à élaborer leurs référentiels, de les accompagner en vue de la commission d'harmonisation finale qui aura lieu fin juin.

Conscients de la réalité des travaux à engager dans des délais relativement courts, nous vous demandons de retourner à la commission l'ensemble des référentiels APSA déjà finalisés ou au moins un par établissement.

Afin de faciliter le travail des membres de la commission, il convient d'utiliser exclusivement les documents proposés en annexe pour faire retour de vos projets de référentiel.

-Fiche navette établissement.

Cette fiche poursuit un double objectif : constituer un outil d'auto diagnostic pour l'équipe des professeurs d'EPS et faciliter, pour la sous-commission académique, la compréhension des choix opérés par les équipes afin de préciser ses propositions et mieux guider la réflexion ;

-Fiche référentiel par champs. Cette fiche a pour fonction de décrire précisément l'épreuve dans l'APSA choisie dans le champ d'apprentissage ainsi que les repères d'évaluation (l'APSA est donc à préciser sur chaque fiche référentiel).

Les documents complétés sont à transmettre par courriel électronique au secrétariat des IA-IPR EPS Ce.Insp5@ac-rennes.fr avant le 16 Mars 2020.

Procédures techniques à respecter :

Chaque document doit impérativement être renseigné de façon numérique et transmis **sous format Word ou OpenOffice**. Il doit mentionner dans le titre du fichier les informations suivantes :

Exemple :

- Pour la fiche navette1 : **Ville nom Ets RNE (à préciser) Fiche navette1** (Ex : Ville nom Ets 0350028A Fiche navette1)
- Pour la fiche référentiel: **Ville nom Ets RNE (à préciser) BACGT CA(préciser le numéro) (APSA à préciser)** (Ex : Ville nom Ets 0350028A BACGT CA2 Escalade)

Yann COQUET

Isabelle COUEDON

Julien GAGNEBIEN

Nathalie VOLANT